

Accords fiscaux—Loi

Or, le projet de loi C-96 que nous discutons aujourd'hui est un projet de loi qui va réduire d'une façon radicale les sommes que le gouvernement canadien va remettre aux provinces au cours des six prochaines années. En effet, j'ai ici un tableau qui révèle que pour les six prochaines années, de 1986 à 1992, le gouvernement fédéral réduira sa contribution au chapitre des programmes d'éducation postsecondaire, hospitalisation et assurance-maladie de quelque 8 milliards de dollars: 8 milliards, 133 millions exactement.

Cette conséquence est évidemment très grave pour toutes les provinces canadiennes, mais la conséquence de cette réduction est particulièrement grave dans la province de Québec. En effet, ce sera une perte sèche de quelque 2 milliards de dollars pour les prochaines années pour les contribuables et pour la population québécoise. Deux milliards de dollars c'est un chiffre abstrait que bien des gens ne peuvent pas rapidement évaluer. Alors, pour les aider à comprendre ce que cela veut dire, c'est en fait deux mille millions de dollars, ou encore pour ceux qui essaient de gagner le gros lot d'un million à la loterie, c'est en fait presque 6 millions par jour qui seront perdus pour la province de Québec au cours des six prochaines années.

Il est donc clair que ce montant de 2 milliards de dollars est énorme dans les coffres du gouvernement du Québec. Et je ne peux pas faire autrement que de me demander comment il se fait que le gouvernement conservateur aujourd'hui puisse réduire ainsi les sommes qui, normalement, iraient à la province de Québec, sans qu'aucun député conservateur du Québec ne se lève pour défendre les intérêts des Québécois et pour empêcher que cette mesure ne soit adoptée par le gouvernement.

Où sont les ministres du Québec dans cette question? Où est en particulier le ministre des Communications (M. Masse) qui se qualifie de grand nationaliste, de grand défenseur des intérêts du Québec? Où est-il? Que va-t-il faire pour empêcher une telle mesure discriminatoire à l'endroit du Québec? Où est le ministre des Travaux publics (M. La Salle) qui était si revendicateur à l'époque où il siégeait du côté de l'opposition et qui est devenu si muet depuis qu'il siège du côté du gouvernement?

Où sont ces ministres, le secrétaire d'État (M. Bouchard) et le ministre d'État aux relations internationales, ces deux individus qui avaient pourtant voté pour le oui et qui avaient promis de défendre avec acharnement les intérêts du Québec sur la scène fédérale? Je les trouve bien silencieux pour ne pas dire totalement absents de ce débat où il en va de l'intérêt de tous les Québécois.

Ce que je trouve particulièrement odieux dans cette mesure, une mesure qui, grâce à la majorité écrasante du gouvernement, sera évidemment approuvée, car malgré tous les efforts déployés par les députés de l'opposition, il est inévitable que cette mesure verra l'approbation du Parlement lorsque le rouleau compresseur de la majorité parlementaire silencieuse conservatrice viendra approuver ce projet de loi. Mais ce que je veux dire avant que le rouleau compresseur ne passe sur notre dos, c'est qu'il s'agit d'une mesure unilatérale contre les intérêts des provinces parce qu'en effet le gouvernement d'Ottawa n'a pas négocié cette coupure, n'a pas amené les provinces à la table des négociations pour en venir à une décision qui serait acceptable à la fois pour les provinces et pour le gouvernement central. Non, monsieur l'Orateur.

Il s'agit d'une décision unilatérale des conservateurs qui ont décidé de couper dans les sommes qu'ils donnaient annuellement aux provinces. Pourtant, on se rappelle qu'à l'époque où les conservateurs siégeaient dans l'opposition, ils promettaient de ne jamais traiter ainsi les provinces. Ils disaient que le mot «unilatéral» serait banni du vocabulaire conservateur. Il est donc bien triste, lorsqu'on regarde ce qu'ils font avec ce projet de loi C-96, lorsqu'on se rend compte qu'il s'agit en fait d'une mesure unilatérale qui va très gravement affecter l'économie de la province de Québec.

Et ce qui est plus grave, et c'est ce que je veux souligner en terminant mes remarques parce que mon temps de parole est très limité, c'est que cette loi arrive au même moment où nous apprenons que le gouvernement conservateur a trahi son engagement envers la province de Québec à l'occasion des ententes intervenues, l'an dernier, au sujet du projet de loi C-39 qui avait été présenté en cette Chambre pour donner des paiements d'appoint au chapitre de la péréquation, et je cite les propos qu'avait tenus à l'époque le ministre d'État aux Finances (M^{me} McDougall) au nom du ministre des Finances (M. Wilson); on retrouve ceci dans le hansard du 18 avril 1985 où le ministre disait, et je cite:

Le programme de péréquation protège à l'heure actuelle les provinces contre des baisses de versement d'une année à l'autre en fonction de leur capacité respective de générer des recettes. La protection maximale, soit à 95 p. 100, est consentie aux provinces les moins sûres du point de vue fiscal et garantit que leurs versements ne diminueront pas de plus de 5 p. 100 d'une année à l'autre.

Or nous venons d'apprendre par le ministre des Finances du Québec, à l'occasion de son budget, qu'en réalité le gouvernement conservateur canadien n'a pas tenu ses promesses. Et ce n'est pas 95 p. 100 qu'il a consentis à la province de Québec mais bien 92.8 p. 100, ce qui veut dire une perte sèche de 66 millions pour l'année se terminant le 31 mars 1986. Pourtant, le ministre des Finances lui-même, le 1^{er} avril 1985, disait, en réponse à une question d'un de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, et je le cite:

... je répondrai à cette question en disant que nous nous sommes efforcés de trouver une solution équitable à un problème difficile, surtout pour le Québec, le Manitoba et la Nouvelle-Écosse qui allaient subir un manque à gagner réel. C'est à partir de ce principe d'équité que nous avons décidé de trouver un moyen de compenser ce manque à gagner. Comme je l'ai déjà expliqué, nous avons établi un plancher de 95 p. 100 pour les trois provinces ...

... bénéficiaires.

Je dis donc, monsieur le Président, que le gouvernement conservateur a manqué à sa promesse d'avril 1985. Le gouvernement conservateur fait perdre, seulement pour l'exercice financier de l'an dernier, quelque 66 millions de dollars que le ministre des Finances du Québec sera obligé de trouver ailleurs. Et par-dessus tout cela, pour «mettre la cerise sur le gâteau», aujourd'hui, on nous présente un projet de loi qui va faire perdre deux milliards de dollars dans les six prochaines années à la province de Québec.

C'est une honte, c'est scandaleux et je trouve absolument inqualifiable et impardonnable le silence des députés conservateurs du Québec sur cette question. Où sont-ils? Pourquoi sont-ils cois? Et comment se fait-il qu'au moment où je parle il n'y ait pas un seul ministre de la province de Québec qui soit ici à la Chambre pour se lever et défendre les intérêts de la province de Québec et de la population du Québec?